

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/17
30 novembre 1999

(99-5199)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

BANGLADESH

Déclaration de M. Tofail Ahmed, M.P. Ministre du commerce et de l'industrie

(au nom du Groupe des PMA)

C'est pour moi un grand honneur et un grand privilège que de pouvoir participer à la troisième Conférence ministérielle de l'OMC dans cette belle ville qu'est Seattle. Pour commencer, au nom de ma délégation et en mon nom propre, je tiens à remercier très chaleureusement le gouvernement et le peuple des États-Unis pour leur généreuse hospitalité et l'excellente organisation de cette importante réunion.

Libéralisation entreprise par les PMA

Nous, pays les moins avancés (PMA), avons signé l'Accord du Cycle d'Uruguay avec l'espoir que la libéralisation des échanges mondiaux nous permettrait d'accroître nos revenus et, partant, d'améliorer le sort de nos populations démunies. Pour notre part, nous avons fidèlement suivi le programme de libéralisation des échanges établi dans le cadre du Cycle d'Uruguay. Dans mon pays, par exemple, le taux de droit maximal a été ramené de 350 pour cent en 1990/91 à 37,5 pour cent à l'heure actuelle et, sur la même période, le champ des restrictions quantitatives appliquées à des fins de protection a été ramené de 253 positions à quatre chiffres à 28. Toutefois, malgré nos efforts de libéralisation, nous n'avons pas bénéficié de l'expansion du commerce et de l'investissement au niveau mondial. Au lieu de profiter aux pays en développement, la libéralisation a au contraire aggravé la situation de leur balance commerciale et réduit le taux de croissance de leur économie. Ainsi, le déficit commercial moyen enregistré par les pays en développement dans les années 90 est supérieur de 3 pour cent à celui des années 70, et leur taux de croissance moyen est inférieur de 2 pour cent.

Marginalisation des PMA

Les PMA restent en marge de l'économie mondiale, comme en témoignent des études réalisées par la CNUCED, la Banque mondiale et d'autres organisations intergouvernementales. En 1998, la part des PMA dans le commerce mondial a diminué pour s'établir à moins de 0,4 pour cent. La détérioration des termes de l'échange entraînée par la forte baisse des prix des produits de base autres que le pétrole n'a fait qu'aggraver la situation. En 1997, la part des PMA dans le total des flux mondiaux d'IED ne dépassait pas 0,5 pour cent, et ces pays n'ont reçu que 1,5 pour cent des flux d'IED à destination des pays en développement. Les flux d'aide publique au développement (APD) en faveur des PMA ont fortement diminué. Ainsi, l'aide financière accordée aux PMA par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE est tombée de 0,06 pour cent du PNB total de ces pays en 1995 à 0,025 pour cent en 1997. En revanche, les flux de capitaux flottants qui peuvent avoir un grave effet déstabilisateur dans le pays d'accueil, comme en témoigne la crise en Asie de l'Est, ont augmenté. Pour ces diverses raisons, l'écart de revenu par habitant entre pays riches et pays pauvres s'est encore creusé.

Ligne d'action proposée

À ce stade, j'aimerais signaler certains des domaines spécifiques où des règles et politiques bien conçues seraient extrêmement utiles aux PMA. Ces domaines figurent dans le nouveau plan d'action de vaste portée proposé par le Bangladesh au nom des PMA. Ses principaux éléments sont les suivants:

- a) initiative ambitieuse en matière d'accès aux marchés en faveur des PMA, y compris un accès en franchise de droits;
- b) mise en œuvre équilibrée des Accords actuels de l'OMC;
- c) renforcement des dispositions relatives au traitement spécial et différencié et adaptation de ces dispositions aux besoins spécifiques des PMA;
- d) prolongation des périodes de transition en vue d'établir des calendriers réalistes pour les PMA;
- e) mesures visant à faciliter la circulation de la main-d'œuvre;
- f) renforcement des activités d'assistance technique financées sur le budget de l'OMC et des transferts de technologie en faveur des PMA, y compris mesures visant à prévenir un usage abusif des brevets ayant pour effet de restreindre les transferts de technologie vers les PMA;
- g) augmentation des flux d'APD et d'IED à destination des PMA, y compris allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) par une mise en œuvre rapide et efficace de l'initiative dans ce domaine; et
- h) simplification des procédures d'accession des PMA à l'OMC.

Programme proposé pour la troisième Conférence ministérielle

Eu égard à ce qui précède, le Bangladesh propose que la troisième Conférence ministérielle porte essentiellement sur "les questions de mise en œuvre" et "les questions relevant du programme incorporé" comme l'agriculture, l'AGCS, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, les mesures concernant les investissements et liées au commerce, les mesures antidumping, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les obstacles techniques au commerce, les subventions et les mesures compensatoires, le règlement des différends, les règles d'origine, etc. Il convient peut-être de rappeler que ce programme de travail a été arrêté par consensus dans la Déclaration ministérielle de Genève. L'accomplissement de ces tâches demanderait énormément de travail et de temps, et cela nous occupera pendant les deux ou trois prochaines années. Les travaux d'information et d'étude peuvent être poursuivis dans les domaines dont il est question aux paragraphes 9 b) et 9 d) de la Déclaration de Genève traitant respectivement des "nouvelles questions" et des "autres questions". Il n'est donc pas nécessaire de lancer "un nouveau cycle ou un cycle global" de négociations commerciales multilatérales. Il convient peut-être de rappeler également qu'aucun accord sur la tenue d'un "nouveau cycle" de négociations ne figure dans ladite déclaration.

Crêtes tarifaires et progressivité des droits

L'accès aux marchés a été limité par les crêtes tarifaires, la progressivité des droits et les obstacles non tarifaires. Ainsi, par exemple, la majeure partie des crêtes tarifaires appliquées par les pays de la Quadrilatérale oscillent entre 12 et 30 pour cent et peuvent aller jusqu'à 350 pour cent, parfois plus. Le problème des crêtes tarifaires est particulièrement aigu dans les secteurs des textiles

et de l'agriculture où les pays en développement et les pays les moins avancés bénéficient d'un avantage comparatif. Non seulement les crêtes tarifaires devraient être réduites et la progressivité des droits supprimée pour les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les PMA mais encore ces produits devraient bénéficier d'un accès en franchise de droits. En ce qui concerne les textiles et les vêtements, des mesures compensatoires devraient être mises en place pour protéger les intérêts des PMA exportateurs susceptibles de se trouver confrontés à des difficultés une fois les contingents éliminés. Dans ce contexte, le Bangladesh tient à remercier les États-Unis et l'Union européenne, entre autres pays, d'avoir accordé à ses exportations un accès préférentiel à leurs marchés.

Obstacles non tarifaires

Les obstacles non tarifaires se présentent sous différentes formes et concernent aussi bien l'application unilatérale de normes strictes en matière de santé, de sécurité et d'environnement (par exemple recours à l'éco-étiquetage dans les pays importateurs développés) que l'application unilatérale de mesures antidumping et de mesures compensatoires, souvent afin d'assurer le respect des normes du travail. Il semble y avoir dans ces pays une peur irraisonnée de la main-d'œuvre bon marché qui a donné lieu à des allégations déplacées d'"exploitation de la main-d'œuvre" et de "violation des droits de l'homme", lesquelles ont à leur tour entraîné l'adoption unilatérale de mesures commerciales restrictives sous la forme de droits antidumping. Le recours à de telles mesures est déloyal et empêche les PMA de tirer pleinement parti de leur avantage comparatif intrinsèque.

Assistance technique

Un Plan d'action de l'OMC a été adopté dans la Déclaration ministérielle de Singapour. Les participants à la Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés, qui s'est tenue à Genève en 1997, ont demandé que soit créé un Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce destinée aux PMA. Il a été instamment demandé, à l'occasion du suivi de cette réunion, de prendre rapidement des mesures en rapport avec ce cadre. En dépit de son importance, l'assistance technique liée au commerce prévue dans le Cadre intégré ne s'est pas encore concrétisée. Nous demandons instamment que tous les programmes d'assistance technique soient rapidement mis en œuvre.

Libre circulation de la main-d'œuvre et accession des PMA à l'OMC

J'aimerais attirer votre attention sur deux autres points. Alors que l'AGCS contient des dispositions spécifiques concernant la libre circulation des capitaux, il n'en contient en revanche aucune sur la circulation de la main-d'œuvre. Le Bangladesh estime qu'une libéralisation accrue dans le secteur des services devrait être subordonnée à l'amélioration des engagements et à la suppression des limitations dans le cadre de l'accord sur le mouvement des personnes physiques. Enfin, admettre à l'OMC les PMA qui n'en sont pas Membres constituerait un pas important vers leur intégration dans le système commercial multilatéral. C'est pourquoi nous demandons l'établissement d'une procédure d'accession simplifiée accélérée pour ces pays.

Alors même que je vous parle, des millions de personnes dans les PMA souffrent de la faim. Les résultats de nos délibérations, ici à Seattle, détermineront dans une large mesure si ces personnes continueront à vivre dans une misère noire ou si elles pourront vivre comme des êtres humains. Je prie instamment tous les participants de ne pas l'oublier durant les négociations.
